

**CONSEIL DE LA REPUBLIQUE**

---

SESSION ORDINAIRE 1957-1958

---

Service des Commissions.

---

**BULLETIN DES COMMISSIONS**

---

AFFAIRES ECONOMIQUES,  
DOUANES ET CONVENTIONS COMMERCIALES

**Mercredi 27 novembre 1957.** — *Présidence de M. Rochereau, président.* — La commission a examiné le projet de loi (n° 762, session 1956-1957), adopté avec modification par l'Assemblée nationale dans sa deuxième lecture, tendant à modifier l'article 23 du livre I<sup>er</sup> du Code du travail, et a adopté les conclusions du rapport pour avis de M. Henri Cordier, lesquelles, en l'absence de ce dernier, lui ont été présentées par son président.

Ces conclusions tendaient à émettre un avis favorable au maintien d'une durée d'ancienneté d'un an dans une entreprise pour bénéficier du délai-congé d'un mois.

La commission a ensuite procédé à l'audition de M. Mille, conseiller technique au cabinet de M. Maurice Faure, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, sur la zone de libre échange. Après avoir défini ce système d'échanges commerciaux, M. Mille a fait l'historique des négociations en la matière et a indiqué à quel stade elles se trouvaient actuellement.

## DEFENSE NATIONALE

**Mercredi 27 novembre 1957.** — *Présidence de M. Rotinat, président.* — La commission a entendu M. Chaban-Delmas, Ministre de la Défense nationale, sur la politique de son département à la veille de la discussion des crédits militaires.

Le ministre, après avoir souligné le caractère nouveau de son accession à ce poste ministériel, a déclaré qu'il effectuerait dans l'immédiat certaines économies afin de manifester clairement sa volonté de procéder à une refonte ultérieure de l'organisation de la défense nationale.

M. Pisani a adjuré le ministre et la commission de se prononcer enfin pour une véritable politique militaire et, à cet effet, de prendre certaines options concernant: les structures politiques de la défense, la stratégie de la France vis-à-vis de l'O. T. A. N., les armements, en insistant sur la nécessité pour notre pays d'avoir des armes atomiques et électroniques, enfin la guerre dite psychologique; il a demandé à M. Chaban-Delmas qu'un grand débat puisse avoir lieu sur tous ces problèmes lors du vote du prochain budget.

Ensuite, M. Jaouen a notamment posé la question de savoir s'il n'était pas possible de procéder autrement au recrutement militaire, afin de modifier éventuellement le régime actuel de la protection civile. M. Pinchard a également posé trois questions relatives aux rampes de lancement des fusées atomiques en Europe.

Le ministre, après avoir reconnu l'urgence toujours plus brutale des questions militaires, a déclaré qu'il ne pensait pas qu'un débat public aiderait à leur solution, d'autant que le problème des « missiles » était singulièrement technique.

Il a donné tous apaisements à la commission en ce qui concerne le « désenlisement » du projet de loi concernant la réorganisation de la défense nationale, toujours en instance devant la commission compétente de l'autre Assemblée, et M. Pisani, après avoir alors remarqué que le vote du budget était un acte décisif de la vie parlementaire, a suggéré qu'un document initial relatif aux structures militaires soit soumis aux Assemblées afin d'engager rapidement le débat.

Après les questions de M. le général Petit, de MM. de Maupeou et Henri Barré (ce dernier soulignant que la menace soviétique consistait surtout dans un « pourrissement » intérieur), M. Chaban-Delmas a déclaré qu'il acceptait de venir devant la commission sénatoriale au moment de la discussion des crédits militaires, mais qu'il ne pensait pas qu'à l'heure actuelle un document valable puisse être remis aux commissaires.

En ce qui concerne la situation en Afrique du Nord, différentes questions ont été posées par MM. Delrieu, Marcel Boulangé (notamment sur le coût des opérations en Algérie), Julien Brunhes. Le ministre a été amené à déclarer que son récent voyage lui avait permis de noter une amélioration très sensible, susceptible de permettre, dès maintenant, l'exploitation politique des succès militaires; il a insisté cependant sur la nécessité de ne pas réduire le potentiel de l'armée en Algérie pour permettre à la solution politique d'avoir toute sa valeur.

## FINANCES

**Judi 28 novembre 1957.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — Au cours d'une séance tenue dans le courant de la nuit, la commission a examiné, à nouveau, le projet de loi n° 28 (session 1957-1958) tendant au redressement économique et financier qui lui avait été renvoyé par le Conseil de la République pour deuxième délibération.

Le débat a plus spécialement porté sur le point de savoir s'il était opportun de maintenir la disposition insérée par la commission au paragraphe 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, *in fine*, tendant à rendre impossibles des initiatives de dépenses, même si l'effet en était reporté sur des exercices ultérieurs.

M. le rapporteur général a exposé, du point de vue technique et du point de vue politique, les divers aspects de cette question et indiqué que le maintien de cette disposition risquait de provoquer un vote négatif du Conseil de la République.

Après un long échange de vues auquel prirent part notamment MM. André Boutemy, Courrière, Fillon, Pellenc, rapporteur général, et M. Alex Roubert, président, la commission a décidé de supprimer dans son deuxième rapport la disposition en cause.

### FRANCE D'OUTRE-MER

**Mercredi 27 novembre 1957.** — *Présidence de M. M'Bodje, vice-président.* — La commission a désigné M. Marius Moutet comme rapporteur pour avis du projet de loi (n° 161, session 1956-1957) portant amnistie de certaines infractions commises dans le territoire du Cameroun.

Elle a adopté immédiatement les conclusions qui lui ont été présentées tendant à modifier l'article 2 nouveau du projet, afin d'associer le Gouvernement camerounais à l'examen des dossiers d'amnistie.

### JUSTICE ET LEGISLATION CIVILE, CRIMINELLE ET COMMERCIALE

**Jedi 28 novembre 1957.** — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — La commission a commencé l'examen en seconde lecture du projet de loi (n° 802, session 1956-1957), modifié par l'Assemblée nationale, portant institution d'un Code de procédure pénale (titre préliminaire et livre I<sup>er</sup>).

Après avoir entendu les observations de son rapporteur, M. Gaston Charlet, elle a décidé d'adopter dans le texte de l'Assemblée nationale les articles 2, 8, 9, 10 *bis*, 15, 44, 45, 47, 52, 54, 55, 57, 60, 61, 62, 63, 64, 69, 70, 72, 76, 82, 83, 86, 95, 97, 99, 101, 103, 104, 108, 110, 113, 114 et 116 dudit code.

Pour les articles 18, 28 et 119, la commission a repris la rédaction adoptée en première lecture par le Conseil de la République.

Les articles 17, 32, 33, 38 et 80 ont subi des modifications de détail.

Enfin, l'examen des articles 3, 5 et 90 a été renvoyé à la semaine suivante, ainsi que toute la fin du projet de loi, à partir de l'article 122.

## MARINE ET PECHEs

**Mercredi 27 novembre 1957.** — *Présidence de M. Roger Lachèvre, président.* — La commission a adopté les conclusions du rapport de M. Lachèvre favorables au vote de la proposition de résolution (n° 981, session 1956-1957) de M. Michel Debré tendant à instituer une commission d'enquête sur la vente du paquebot *Pasteur*.

L'objet de cette enquête porterait également sur la vente récente d'autres paquebots et sur les conditions de financement de la construction de certains navires dans les chantiers navals français, pour le compte d'armements étrangers.

## MOYENS DE COMMUNICATION, TRANSPORTS ET TOURISME

**Judi 28 novembre 1957.** — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — La commission a entendu un exposé très complet de M. Schloesing, président de l'Union syndicale des agences de voyages (U. S. A. V.) qu'accompagnait M. Delestrée, son secrétaire général, sur le rôle joué par les agences de voyages dans le domaine du tourisme et les problèmes particuliers de l'U. S. A. V.

Après avoir défini le rôle important de l'agent de voyages, qui est « le ciment » de toutes les professions centrées sur le tourisme (transports, hôtellerie, restauration...), une sorte

d'architecte-entrepreneur du voyage devenu, à notre époque, de plus en plus complexe à cause du nombre de touristes et de pays visités.

S'appuyant sur de copieuses statistiques, M. Delestrée a rappelé que si 370.272 touristes américains étaient venus en France en 1956, 70 à 80 p. 100 de ceux-ci étaient des clients des agences de voyage et que, pour la même année, la zone dollar avait rapporté plus de 71 millions de dollars, la zone sterling plus de 35 millions de livres — balance positive, à la différence de celle de l'Europe.

Il a également précisé le rapport des forces entre l'A. S. T. A. (organisation américaine) et la F. I. A. V. (organisation mondiale à prédominance européenne) en soulignant que l'U. S. A. V., elle, groupait 259 agences sur les 300 agréées en France.

M. Schloesing, après avoir attiré l'attention de la commission sur l'insuffisance (en capacité) de l'hôtellerie française à la veille de l'Exposition internationale de Bruxelles et le centenaire des Apparitions de Lourdes, a indiqué sous quel régime vivaient les agences de voyages (loi de 1942, modifiée par un décret du 21 décembre 1956) obligées chaque jour à plus de technicité et de responsabilité civile et financière (augmentation du cautionnement, délivrance des licences par un comité consultatif).

En terminant, M. Schloesing a défini la position des agences de voyage vis-à-vis des « associations de tourisme sans but lucratif », hautement recommandables, et des clubs qui ont profité de toutes les facilités, sans connaître les impositions et les taxes de la profession; il a rappelé les principales difficultés actuelles de celle-ci: diminution des allocations de devises aux touristes français, taxe de 20 p. 100 sur les devises étrangères depuis le 10 août 1957, taxe de 8,5 p. 100 sur le chiffre d'affaires, manque de coordination, enfin, des ministères intéressés par le tourisme.

Dans sa conclusion, le président de l'U. S. A. V. a évoqué le problème de la création possible d'une agence nationale de voyages, solution coûteuse selon lui, et qui se heurterait à l'hostilité des agences américaines, principales pourvoyeuses de touristes pour la France et l'Europe.

MM. Henri Barré, Julien Brunhes, Dupic, Lodéon et le président lui-même, ont posé, enfin, différentes questions à M. Schloesing, en particulier en ce qui concerne la modernisation de l'hôtellerie française, condition nécessaire du développement du tourisme dans notre pays.

## PENSIONS

(PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES ET VICTIMES DE LA GUERRE  
ET DE L'OPPRESSION.)

**Judi 28 novembre 1957.** — *Présidence de Mme Cardot, président.* — La commission a décidé de demander à M. Edmond Jollit d'accepter les fonctions de rapporteur de la proposition de loi (n° 975, session 1956-1957), adoptée avec modification par l'Assemblée nationale dans sa deuxième lecture, tendant à modifier l'article L. 189 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, instituant une allocation forfaitaire au profit des aveugles de la Résistance.

Mme Cardot a été désignée comme rapporteur de sa proposition de résolution (n° 976, session 1956-1957), tendant à inviter le Gouvernement à proroger dans certains cas exceptionnels le droit à la protection de l'Etat pour les orphelins de guerre et pupilles de la nation devenus majeurs. La proposition a été adoptée.

## PRODUCTION INDUSTRIELLE

**Mardi 26 novembre 1957.** — *Présidence de M. Bousch, président.* — La commission a poursuivi l'examen du projet de loi (n° 28, session 1957-1958) adopté par l'Assemblée nationale, tendant au rétablissement de l'équilibre économique et financier.

Elle a adopté un amendement tendant à remplacer l'alinéa B du paragraphe 2 par les dispositions suivantes :

« A titre exceptionnel, en 1958 le montant de l'impôt sur les sociétés frappant les bénéfices des exercices clos en 1957 sera majoré de 4 p. 100. »

Elle a chargé son président de défendre cet amendement en séance publique.

COMMISSION DE COORDINATION DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
ET DU PROGRES TECHNIQUE

**Mardi 26 novembre 1957.** — *Présidence de M. Longchambon, président.* — La commission décide de rassembler en un rapport d'information les différentes enquêtes auxquelles ses membres ont procédé auprès de divers organismes de recherche.

Le président a ensuite retracé l'évolution, au sein de l'O. T. A. N., de la question de la coordination en matière de recherches scientifiques: conclusions d'un groupe de travail réunissant des délégués de sept nations, dont M. Longchambon; mesures préconisées par le rapport du sénateur démocrate Jackson; enfin projet élaboré par le Gouvernement français et comportant création d'une fondation occidentale pour la recherche scientifique.

Après une discussion à laquelle prirent part, notamment, MM. Portmann, de Maupeou, Billiemaz, Vanrullen et Durieux, la commission a envisagé la possibilité d'entendre en temps utile sur ce problème M. le Ministre des Affaires étrangères.

Enfin, la commission, près avoir entendu quelques précisions données par le président sur l'année géophysique internationale, a entamé l'étude du rapport établi par le Conseil supérieur de la recherche scientifique sur l'organisation de la recherche en France et en particulier les projets concernant la création de comités nationaux de coordination et l'aménagement d'un fonds national de la recherche scientifique.